

*Zone sans arme nucléaire—Loi*

[Français]

**M. le vice-président:** L'honorable secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures a la parole.

**Mme Suzanne Beauchamp-Niquet (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, je désire tout d'abord vous référer à l'article 4 du projet de loi C-203 et je cite:

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures doit, dès que possible après l'entrée en vigueur de la présente loi, présenter à l'assemblée général des Nations Unies une motion demandant la tenue d'un référendum mondial sur le désarmement nucléaire.

Monsieur le Président, le Canada n'appuie pas le concept d'un référendum mondial sur le désarmement. A notre avis, ce concept ne tient pas compte du fait que la situation actuelle dans le domaine du désarmement et du contrôle des armes résulte, en grande partie, de l'absence d'arrangements adéquats en matière de sécurité internationale et du manque de confiance entre les États, facteurs qui, s'ils étaient présents, pourraient assurer la sécurité et l'indépendance nationales, même avec une réduction des niveaux d'armement. Mais étant donné l'absence d'arrangements de ce genre et l'atmosphère de méfiance réciproque qui prédominent, seules de longues et difficiles négociations entre les parties concernées, et non des mesures telles qu'un référendum mondial sur le désarmement qui ne s'attaque pas à ces problèmes fondamentaux pourront entraîner des progrès dans ce domaine. En effet, un désarmement effectif exige de longues et prudentes négociations visant à rétablir la confiance réciproque et à mettre sur pied des mécanismes internationaux propres à garantir la sécurité de tous les États. Un référendum mondial pourrait certes permettre à l'opinion publique de se prononcer en faveur du désarmement, mais il ne pourrait remplacer la négociation d'une entente internationale vérifiable.

Si le but d'un référendum est avant tout de mobiliser l'opinion publique afin qu'elle appuie le contrôle des armes et le désarmement, il y a certainement de meilleurs moyens, et plus économiques, de réaliser cet objectif. Il faudrait, par exemple, accroître la recherche dans de nombreux secteurs du contrôle des armes et du désarmement et, facteur également important, accroître les efforts d'information et d'éducation du public afin de mieux le sensibiliser et lui faire comprendre les problèmes auxquels nous devons faire face dans ce domaine.

Dans cette perspective, monsieur le Président, les initiatives qui n'exploreraient pas les questions touchant en particulier aux liens qui existent entre la paix, la sécurité et le désarmement, n'auraient que peu de valeur éducative, et étant donné les coûts qu'entraînerait l'organisation d'un tel référendum à l'échelle mondiale surtout, il faudrait bien voir que ces ressources pourraient être utilisées à de meilleures fins.

J'ajouterai que le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale de la Chambre des communes a étudié la position de «Operation Dismantle» qui voudrait que le Canada propose aux Nations Unies la tenue d'un référendum mondial. Dans son rapport présenté le 8 avril 1982, le Comité n'appuie pas cette proposition.

Le gouvernement canadien estime que le public a un rôle à jouer dans la poursuite générale du désarmement et du contrôle des armes, et que son rôle sera d'autant plus important que celui-ci sera capable de discuter de façon informée et intelligente des problèmes auxquels nous devons faire face dans ce domaine.

Ainsi, le gouvernement s'est engagé à encourager le public canadien à s'intéresser et à participer à des activités d'éducation, d'information et de recherche touchant au désarmement.

Depuis la première session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement tenue en 1978, cet engagement a été réaffirmé publiquement et à maintes occasions. Il s'est tout d'abord concrétisé par la nomination d'un ambassadeur au désarmement, la création d'un fonds de \$150,000 destiné à subventionner toutes les activités du public dans ce domaine, la publication périodique d'un bulletin rapportant les activités nationales et internationales dans le domaine du désarmement et le contrôle des armes, ainsi que par la création d'un groupe consultatif. De plus, l'encouragement croissant que nous apportons à la participation du public à ces importantes questions se manifeste sous diverses formes: une plus large diffusion d'ouvrages et de documents d'information, la participation financière et autre aux activités de la Semaine annuelle du désarmement, la tenue, à travers le pays, de nombreuses conférences par des représentants du ministère, et l'importance accrue donnée à cette question par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen).

● (1740)

Au cours de UNSSOD II, il a été annoncé que des crédits supplémentaires, de l'ordre de \$300,000 seraient accordés durant l'exercice 1982-1983 pour financer les initiatives prises dans le domaine du contrôle des armes et du désarmement. Non seulement ces crédits permettront au Canada de s'associer à l'échange international de données sismologiques destinés à appuyer le traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et de participer ainsi, plus efficacement, aux efforts consacrés à l'interdiction des armes chimiques, mais ils serviront également à accroître considérablement les activités de recherche et d'information du public.

Dans le dernier discours du Trône, le 7 décembre dernier, le gouvernement a entrepris la création d'un centre financé par les deniers publics qui aura pour mission de recueillir, de classer et d'analyser l'énorme quantité de données actuellement disponibles sur les questions de défense et de contrôle des armements.

Le gouvernement augmentera également les fonds destinés au désarmement. A cette fin, \$500,000 sont déjà disponibles pour l'établissement d'un programme sur la vérification des accords dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements.

Monsieur le Président, toutes ces mesures concrètes et positives mises de l'avant par le gouvernement devraient être considérées comme étant un effort très valable dans le but d'informer la population du Canada concernant ces sujets d'importance, soit les questions de défense et de contrôle des armements.